



L'Association « Archipel Montreuil » est une association Loi 1901, créée en 1966, et assurant la gestion de trois établissements sanitaires et médicaux-sociaux, implantés à Montreuil, en Seine Saint Denis :

- L'Externat Médico-Pédagogique – Centre Jean Macé (30 places)
- L'Hôpital de Jour – Centre Jean Macé (40 places)
- Le SESSAD Archipel (32 places) et une Unité d'enseignement en élémentaire autisme (10 places)

La prise en compte des domaines thérapeutique, éducatif, pédagogique et social permet aux patients et usagers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire en milieu ouvert.

L'Association « Archipel Montreuil » recrute pour le SESSAD Archipel :

⇒ **Deux Educateur(trice)s Spécialisé(e)s dans le cadre d'un CDI à temps plein**

Le SESSAD Archipel accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes, de 18 mois à 20 ans présentant un syndrome autistique ou, pour les plus jeunes un risque d'évolution autistique.

Son équipe pluridisciplinaire de professionnels, issue du champ médical, paramédical et socio-éducatif, articule son travail individuel et collectif sur les différents lieux de vie des enfants, adolescents et jeunes adultes, ou au sein du SESSAD.

L'accompagnement proposé est décliné pour chaque enfant, adolescent et jeune adulte dans un dans un Projet Personnalisé d'Intervention auquel sont associés les partenaires extérieurs participant à la prise en charge.

Missions :

Mise en place d'activités individuelles ou collectives en lien avec les lieux investis du quotidien.

Participation au travail pluridisciplinaire rythmé par des réunions d'élaboration hebdomadaires.

Travail en réseau de façon régulière avec les familles, les équipes pédagogiques et les intervenants culturels.

Soutien du suivi spécialisé mis en place avec les équipes de pédopsychiatrie infanto juvénile.

Collaboration en binôme avec un(e) collègue psychologue dans la mise en place du Projet Individuel d'Accompagnement.

Diplôme requis : Diplôme d'état d'Educateur(trice) Spécialisé(e) : DEES

Rémunération selon Convention Collective Nationale du 15 mars 1966

Permis B exigé

Avantages salariaux :

Véhicules et vélos électriques de service

Titres restaurant

Pour candidater, merci d'adresser un CV et une lettre de motivation par mail :

cjm-att.direction-mo@orange.fr